

concernait l'impropriété fondamentale de la proposition principale, soit l'imposition obligatoire des gains en capital au seul taux de 50 p. 100.

Nous ne sommes pas actuellement saisis d'une réforme fiscale, comme le laisse entendre le ministre des Finances, mais d'une bonne remise en état de plusieurs questions. Nous admettons que certaines anomalies ont disparu et que d'autres dispositions inéquitables de la loi ont été corrigées. Cependant, le gouvernement ne s'est pas attaqué aux questions fiscales essentielles qu'il aurait fallu aborder dans ce projet de loi.

Les modifications apportées à l'imposition des coopératives et des caisses de crédit constituent un aspect du bill qui a recueilli les suffrages de notre parti. Comme nous l'avons déjà dit à l'étape du comité, nous accueillons avec joie ces nouvelles dispositions. Nous sommes heureux que le gouvernement ait enfin jugé bon de proposer ces modifications après avoir reçu de nombreuses instances des coopératives et caisses de crédit et à la suite des débats et des instances de tous les partis à la Chambre. Nous autres, du Nouveau parti démocratique, avons dit sans équivoque que nous lutterions sans répit jusqu'à ce que les réformes nécessaires soient apportées à cette section du projet de loi. Nous avons vu avec plaisir les députés des deux autres partis de l'opposition joindre leurs efforts aux nôtres. Je salue les députés qui ont adopté cette attitude. Dans un souci d'honnêteté, il faut également reconnaître le mérite des députés de la majorité qui ont pris position sur cette question et en particulier, le président du Conseil privé, (M. MacEachen) et les députés de l'arrière-ban parmi lesquels je nommerai les représentants d'Essex (M. Whelan) et de Gloucester (M. Breau). Quant à d'autres députés, leur position n'a pas été clairement définie. Ils étaient prêts à se joindre à la parade une fois la bataille terminée, mais ils ne se sont pas montrés pendant le combat. Je désire féliciter ceux qui le méritent. Je félicite donc la Chambre et tous ceux qui ont contribué à faire apporter des changements à cette partie du bill.

Je reviens maintenant au bill dans son ensemble. En examinant la situation à ce stade-ci, au début du débat en troisième lecture, après la longue étude du Livre blanc, l'étude par le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques et l'étude précédente de ce bill, je crois qu'on peut dire pour résumer qu'elle enterme deux éléments fondamentaux de la doctrine et de la propagande libérales qui ont été exposés au cours des dernières élections et criés sur tous les toits par la suite.

Le premier c'est que le gouvernement allait essayer d'implanter une société juste. C'était une expression favorite pendant les élections de 1968. Je crois que le bill C-259 laisse la société juste en ruines. Quand nous demandons où est le principe d'équité dans le bill C-259, nous découvrons qu'il en est en fait très éloigné. Si la société juste devait avoir une signification, le principe d'équité aurait dû prévaloir et servir de fondement à cette mesure législative fiscale. Tel n'a pas été le cas.

Pourquoi le cabinet a-t-il cédé? Je dois présumer que ses déclarations de 1968 étaient sincères. Bon nombre de celles qu'il a faites par la suite ont aussi été sincères, mais le gouvernement a cédé chaque fois que les grandes sociétés ont exercé des pressions sur lui. Je suis encore plus déçu de la tenue des députés libéraux d'arrière-ban. Ils ont dit à tous ceux qui voulaient les entendre en 1968 qu'ils allaient aider à édifier cette juste société. Où étaient-ils au moment critique? Ils ont exposé leurs vues en majeure partie au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Leurs instances

traduisaient les vues de la plupart des ministériels de l'arrière-ban. Il est clair, d'après le rapport, qu'ils ont décidé d'accorder la préséance au principe de la croissance économique plutôt qu'à celui de la justice. Les députés du NPD membres du comité, se sont dissociés, bien entendu, de cette prise de position. Ils ont publié un rapport minoritaire tout à fait autre. Ici encore, je signale une exception: elle a trait à l'attitude finalement adoptée envers l'impôt des coopératives et des caisses de crédit.

• (2.40 p.m.)

En supposant que le projet de loi soit adopté, le public en sera très déçu. On peut s'y attendre lorsque la loi entrera en vigueur. Les Canadiens verront alors à quel point la publicité libérale a été factice, combien peu sincère la promesse d'une grande mesure de réforme fiscale. Il se rendra compte qu'il revient à l'ancien régime, aux mêmes vieilles concessions aux droits acquis et aux grandes sociétés.

Il y a un deuxième point sous-jacent qu'il vaut la peine de relever. Le concept de la démocratie de participation que les libéraux ont mis de l'avant, qu'ils ont prétendu pratiquer, s'est avéré vide en effet. Compte tenu des modifications fiscales qui ont été approuvées, nous devons nous demander qui a témoigné devant le comité. Qui a été entendu? Qui a-t-on écouté le plus attentivement? On peut dire en toute justice, selon moi, que personne n'a été empêché de déposer un mémoire, ni de témoigner devant le comité. Mais la situation qui en a découlé a démontré l'existence d'une des principales failles de notre ordre social, savoir que ce sont les riches et les puissants qui peuvent influencer le cours des choses. Ce sont eux qui peuvent inspirer la législation, les termes de l'arrangement qui sera finalement approuvé, mais les humbles sont souvent délaissés. Voilà certainement ce qui s'est produit au cours de l'étude de ces modifications fiscales. Le gouvernement ne peut aucunement prétendre que le processus de préparation du Livre blanc et des séances du comité constitue un véritable exemple de la démocratie de participation.

J'aimerais maintenant parler de l'attitude de l'opposition officielle, le parti conservateur progressiste, qui a certainement fait beaucoup de bruit au cours de ce débat. Elle a aussi créé beaucoup de confusion, je pense. Cependant je reconnais bien volontiers que certains membres de ce parti ont soulevé plusieurs points valables. Nous en avons accepté quelques-uns. D'autres, nous avons écartés. Je ne doute pas de la sincérité de nombreux arguments invoqués par des membres de l'opposition officielle pendant l'étude du Livre blanc et dans des débats subséquents, mais je tiens à dire aussi que les conservateurs ont parfois pris des positions fausses. J'en relèverai deux.

Il y a eu tout d'abord la question de diviser le bill et puis on a prétendu que personne ne le comprenait. A mon avis celle qui portait sur la division du bill n'était pas du tout pratique. La chose est impossible. Notre parti s'est opposé au bill parce qu'il ne se fonde pas sur la justice, parce que c'est une loi injuste. Nous ne pouvions pas approuver une proposition qui recommandait tout simplement la division du bill dont une partie serait mise en vigueur immédiatement tandis que l'autre ne s'appliquerait qu'après une résolution adoptée par la Chambre des communes.